

« 71% des entreprises considèrent les avocats comme des interlocuteurs privilégiés en termes de gestion des risques¹ »

Source : *L'Argus de l'assurance - 2017*

Les qualités professionnelles et la déontologie propre de l'Avocat lui confèrent un avantage concurrentiel certain dans le domaine de l'assurance.

L'Avocat est le professionnel idoine de la gestion du risque qu'il est capable d'apprecier, d'évaluer et de traiter par la technique contractuelle (délégation, clauses limitatives ou de non-garantie, transferts de responsabilités...) et enfin de transférer le risque résiduel à un tiers assureur.

L'Assurance est clairement une technique de gestion juridique du risque.

« *L'avocat peut exercer à titre accessoire une activité de mandataire d'intermédiaire d'assurances* »
(Article 6.3.6 alinéa 1 du R.I.N.)

Cette nouvelle écriture de cette disposition du Règlement Intérieur National signifie que l'avocat a désormais accès à l'activité d'intermédiation d'assurance. Il s'agit donc d'un axe fort de développement quelle que soit la pratique professionnelle des avocats, la technique assurantielle étant utilisée dans de nombreux domaines du droit. Ce nouveau champ économique permet aux avocats d'augmenter la fidélisation de leurs clients et offrir une diversification de services, tout en leur ouvrant la possibilité d'une rémunération récurrente.

Mais comment disposer d'un outil efficace donnant accès à l'ensemble du marché de l'assurance ?

Le service assurance HARLINGTON

Forte de plus de 15 ans d'existence et de l'expérience de plus de 50 collaborateurs en back office via le coutier de la profession organisme technique propriété de la Conférence des Bâtonniers et des Barreaux, le cabinet a accès à l'ensemble du marché de l'assurance.

Elle met à votre disposition une équipe dédiée de spécialistes du risque d'entreprise et des montages d'assurance vie et capitalisation pour vous apporter un support de proximité dans le développement de cette nouvelle activité.

Exemple 1 : Me W obtient de la Cie d'assurance A, au profit de son client victime d'un grave accident de la route, une indemnisation du préjudice corporel de près de 1 000 000 €. Ce dernier lui demande conseil pour la sécurisation de cette somme. Le cabinet HARLINGTON sollicite la recherche de la meilleure solution visant à pérenniser les revenus de son client.

Exemple 2 : Me X vient au soutien des intérêts de sa cliente, la Sté B, victime d'un sinistre incendie que l'assureur refuse de garantir. Il assigne tant la compagnie d'assurance que son Agent Général sur la base de l'interprétation de la clause litigieuse pour la première et sur un manquement à l'obligation de conseil pour le second. Le contrat étant toujours en cours et la confiance étant rompue avec l'agent d'assurance

¹ *Etude OpinionWay réalisée pour la compagnie QBE, entre le 25/9 et le 13/10/2017 auprès d'un échantillon de 302 entreprises*

de cette compagnie, Le cabinet Harlington saisit la compagnie pour transférer à son profit la gestion et la renégociation des contrats de la Sté B.

Exemple 3 : Me Y accompagne son client, chef d'entreprise ayant atteint l'âge de la retraite, dans la cession de sa société. Une importante garantie de passif est prévue au profit de l'acheteur. De plus, d'un point de vue patrimonial, se pose la question tant du placement des sommes qui seront issues de cette vente que de la succession future du chef d'entreprise dont la situation familiale résulte de deux mariages et d'enfants issus des deux unions. Harlington saisit la compagnie pour la recherche d'une solution assurancielle de la garantie de passif et du placement du prix de vente compte tenu de cette situation.

Le cabinet Harlington vous permettra de mieux connaître et comprendre les avantages mis à disposition des clients de la profession par ce nouveau service. Des sessions de webinaires d'information sont périodiquement et au besoin organisées au profit de tous les avocats qui souhaitent s'investir dans ce nouveau champ économique en expansion. Pour y participer, il suffit de s'inscrire sur le site.

Les domaines d'interventions sont :

Assurance dommages et responsabilité civile :	Assurances de personnes :
<ul style="list-style-type: none">• Multirisques (professionnels et entreprises)• Responsabilité civile (professionnelle, entreprise ; mandataires sociaux...)• Automobile (flotte et mono-véhicules...)• Transport (Marchandises transportées, transport privé)• Construction (R.C., décennale, D.O, T.R.C...)• Cyber• Bris de machines• Risques divers	<ul style="list-style-type: none">• Prévoyance (Contrats individuels ou collectifs)• Frais de santé (Contrats santé individuels ou collectifs)• Retraite• Epargne salariale

Nos compagnies partenaires :



Du fait de sa taille, la profession d'avocat a accès à tous les acteurs majeurs du marché de l'assurance et dispose des meilleurs tarifs.

HARLINGTON | Fiducie

43 rue de Rennes – 75006 Paris